

AFFAIRE N° 35. - Contrat d'honoraires à passer avec M. FRIZEL, Archi-
tecte, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un GROUPE
SCOLAIRE A L'ECOLE CENTRALE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires à passer avec M. FRIZEL, Architecte, pour l'étude et la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire à l'Ecole Centrale Saint-Denis.

Ce groupe scolaire comprend 18 classes et 4 logements de type F - 4

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au chapitre 903 article 2302-04 du budget de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*en approuver
en budgétiser le 22/04/68
le 21-58
le projet m'ont été mis en
liste et imprimé le 19 68
de figurer, j'en ai vu la liste
auprès de M. Frizel, architecte - à l'objet
dans le cas d'un acte de l'Etat
révisé par l'Etat subventionné
une copie d'actes avec un architecte*

cale